

T@mT@m/CFTC.FAE

Fédération CFTC des Fonctionnaires et agents de l'Etat - 2bis, quai de la Mégisserie - 75001 PARIS
Téléphone : 01 40 13 80 88 - Fax : 01 40 13 80 89
Mél. : cftcfae@free.fr - Site : <http://cftcfae.free.fr>

N ° 294 - Le 22 octobre 2013

La CFTC signe l'accord cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux (RPS) dans la fonction publique.

La CFTC qui place la qualité de vie au travail et son harmonie avec la vie personnelle et familiale au cœur de sa problématique, a toujours été en pointe dans la lutte contre la souffrance au travail.

Elle a été signataire de l'accord de 2009 sur la Santé et la Sécurité au Travail, et c'est avec volontarisme et sans restriction qu'elle signe, ce 22 octobre, le protocole d'accord sur les RPS.

Dans un contexte de restructurations massives de la Fonction publique, de baisse incessante des effectifs, de critiques injustes contre les fonctionnaires accusés d'être responsables de la crise, la souffrance au travail se développe.

Cet accord prévoit :

- la mise en œuvre des plans de prévention des RPS
- les dispositifs d'appui à la démarche d'évaluation et de prévention des RPS
- l'évaluation des plans de prévention des RPS
- la mise en œuvre d'un plan d'action
- la mise en place d'une commission de suivi.

Le protocole prévoit notamment le renforcement de la prévention, de la médecine de prévention, des CHSCT, de la formation, du document unique...

La CFTC sera vigilante sur son application, et le respect scrupuleux de l'agenda social qui prévoit d'aborder la qualité de vie au travail.

En signant cet accord, la CFTC écrit une page supplémentaire de sa longue pratique du dialogue social.